



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

Heure de début de la séance : 18h30

Présents : CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, GUILHOT Joël, POUCHAN Madeleine, GOMES Annabelle, LABESSOUILLE Julie, MARTIN Pascal, LARGE Jean-Claude, BELARDY-ESCURES Didier, JOUANDOU-LEDIN Claudie, BONNASSE-GAHOT Nadine,
Absents excusés : Mme SAPENE Carole s'est excusée et M. HUY Patrice a donné pouvoir à Mme PRAT Séverine

Date de la convocation et d'affichage : 4 avril 2022

Secrétaire de Séance : Mme GOMES Annabelle

Ordre du Jour :

- Désignation du Secrétaire de séance.
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30/03/2022.
- Installation d'un nouveau Conseiller municipal.
- SDEPA : plan de financement de la rénovation de l'éclairage public P1 Courtié, Affaire n°21EP029 *(délibération)*

Budget principal :

- Vote du Compte de Gestion 2021 *(délibération)*
- Vote du Compte Administratif 2021 *(délibération)*
- Vote de l'Affectation du Résultat *(délibération)*
- Subventions aux associations 2022 *(délibération)*
- Vote du Budget Primitif 2022 *(délibération)*

Budget photovoltaïque

- Vote du Compte de Gestion 2021 *(délibération)*
- Vote du Compte Administratif 2021 *(délibération)*
- Vote de l'Affectation du Résultat *(délibération)*
- Vote du Budget Primitif 2022 *(délibération)*

2022-013 ÉLECTRIFICATION RURALE / SDEPA AFFAIRE 21EP029 : **RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC COURTIÉ, APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au SDEPA de procéder à l'étude des travaux de rénovation de l'éclairage public sur le P1 Courtié (lié à l'affaire 20RE041)

M. le Président du SDEPA a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise Groupement ALLEZ/ERS.

M. le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale/ « Rénovation EP (DÉPARTEMENT) 2020 », propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.



Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SDEPA de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	2 621.88 €
Assistance à maîtrise d'œuvre, Maître d'œuvre et imprévus	262.19 €
Frais de gestion du SDEPA	109.25 €
Total	2 993.32 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation du Département	1 682.37 €
FCTVA	473.10 €
Participation de la commune aux travaux sur fonds libres	728.60 €
Participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres	109.25 €
Total	2 993.32 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque que les travaux sont éligibles.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

2022-014 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal, que le Compte de Gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice 2021, qui le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Compte de Gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2022-015 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Mme PRAT Séverine désignée à ces fins, le Maire s'étant retiré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :



• Investissement

Dépenses	Prévu :	1 072 591.70 €
	Réalisé :	586 319.86 €
	Reste à réaliser :	50 162.00 €
Recettes	Prévu :	1 072 591.70 €
	Réalisé :	467 925.47 €
	Reste à réaliser :	104 880.00 €

• Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	872 944.53 €
	Réalisé :	661 677.45 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	872 944.53 €
	Réalisé :	877 987.93 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

• Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-118 394.39 €
Fonctionnement :	216 310.48 €
Résultat global :	97 916.09 €

2022-016 AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Alain CAPERET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	37 103.25 €
- un excédent reporté de :	179 207.23 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	216 310.48 €
- un déficit d'investissement de :	118 394.39 €
- un excédent des restes à réaliser de :	54 718.00 €



Soit un besoin de financement de : 63 676.39 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	216 310.48 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	63 676.39 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	152 634.09 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	118 394.39 €

2022-017 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Pour l'exercice 2022, les subventions allouées sont ventilées comme suit, pour un montant total de 4 850.00€

Bénéficiaires	Montant accordé
Amicale des sapeur pompiers de Nay	120,00 €
ADMR	600,00 €
Aide alimentaire Henri IV	450,00 €
Montaut Demain	150,00 €
Coopérative scolaire	85,00 €
Gy'Montaut	85,00 €
La Batbielle	85,00 €
Montaut frelons	250,00 €
Montaut sports HandBall	900,00 €
Les chasseurs de saint Hilaire	280,00 €
UF santé buco-dentaire	90,00 €
Anciens combattants	85,00 €
Comité des fêtes	1 000,00 €
Sarusse	105,00 €
APE	200,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat 65	100,00 €



DIVERS	265,00 €
TOTAL	4 850,00 €

2022-018 FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des deux grands impôts locaux, notamment :

- Les taux plafonds communaux en application de l'article 1636 B septies du CGI,
- Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés depuis 2021 à hauteur des taux 2020.

Monsieur le Maire **Propose** de conserver les taux de références de 2021 pour le calcul des taxes 2022.

FISCALITÉ 2022					
Libellé	Bases 2021	Bases 2022	Taux 2021	Taux 2022	Produit 2022
Taxe Foncière bâtie	1 099 890 €	1 151 000 €	26.34 %	26.34 %	303 173 €
Taxe Foncière Non Bâti	39 090 €	40 400 €	41.77 %	41,77 %	16 875 €
					320 048 €

2022-019 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain CAPERET vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

- **Investissement**

Dépenses : **476 769.98 €**

Recettes : **476 769.98 €**

- **Fonctionnement**

Dépenses : **832 500.59 €**

Recettes : **832 500.59 €**

2022-020 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE



Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal, que le Compte de Gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice 2021, qui le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis en même temps que le Compte Administratif.
Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

APPROUVE le Compte de Gestion 2021 du BUDGET PHOTOVOLTAIQUE, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2022-021 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PHOTOVOLTAIQUE

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Mme PRAT Séverine désignée à ces fins, le Maire s'étant retiré, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

- **Investissement**

Dépenses	Prévu :	25 936.15 €
	Réalisé :	9 565.92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	25 936.15 €
	Réalisé :	25 936.15 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	47 217.10 €
	Réalisé :	41 614.43 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	47 217.10 €
	Réalisé :	46 832.50 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	16 370.23 €
Fonctionnement :	5 218.07 €
Résultat global :	21 588.30 €

2022-022 AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE SALLE POLYVALENTE

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Alain CAPERET, le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :



- un excédent de fonctionnement de :	34 485.17 €
- un déficit reporté de :	29 267.10 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 218.07 €
- un excédent d'investissement de :	16 370.23 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	16 370.23 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	5218.07 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 218.07 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	16 370.23 €

2022-023 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain CAPERET vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

- **Investissement**

Dépenses :	23 370.23 €
Recettes :	23 370.23 €

- **Fonctionnement**

Dépenses :	13 164.70 €
Recettes :	13 164.70 €

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h42

SIGNATURES